

AUTOMOBILE C6



Avalon, la grande berline de Toyota

ÉCONOMIE B4



Les employés du Président perdent leur emploi... mais ignorent si l'hôtel fermera

Le dollar perd un demi-cent US et fait pointer une hausse des taux d'intérêt

Chez nous

Les chefs pompiers accusent Québec de se traîner les pieds en matière de formation

Drummondville

Un bar conteste le règlement sur les bars de danseuses

CAHIER B

LES ARTS D1



Dans Le Sorcier, le début d'une lutte à finir entre Clovis et le curé Plamondon

MÉTÉO A2

(66e jour de l'année)
Averses de pluie, max. 3
Lever du soleil: 6h16
Coucher du soleil: 17h41
Demain: averses de pluie, maximum 10

Le pont Jacques-Cartier sera rénové

Les travaux de réfection du tablier, à l'été, risquent de perturber le déroulement des Jeux du Québec

Pierre-Yvon BÉGIN Sherbrooke

L'organisation des Jeux du Québec devra composer l'été prochain avec d'importants travaux de réfection du tablier du pont Jacques-Cartier qui sera interdit à toute circulation automobile.

Le conseil municipal de Sherbrooke a entériné hier soir une requête du ministère des Transports du Québec qui compte refaire le tablier du pont pour un montant de 1,4 million \$.

L'échéancier du ministère prévoit que les travaux débuteront en juillet pour se terminer vers le 15 novembre, couvrant ainsi la période de la 31e finale des Jeux du Québec qui auront lieu au mois d'août prochain.

Pendant la durée des travaux, la circulation automobile sera complètement interdite. Une seule voie de circulation sera maintenue afin de permettre le passage des piétons, les véhicules d'urgence, les autobus de la CMTS, les taxis ainsi que les véhicules et autobus identifiés aux Jeux du Québec.

Cette fermeture du pont Jacques-Cartier, construit en 1954, risque de nuire considérablement à l'organisation des Jeux du Québec, puisque l'Université de Sherbrooke sera l'un des principaux sites de compétition.

La Ville de Sherbrooke a demandé au ministère des Transports de reporter d'un an les travaux du pont Jacques-Cartier. Dans une lettre datée du 9 février, Michel Labrie de la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports répond à la Ville qu'il est impossible de reporter les travaux.

Michel Labrie fait valoir qu'il n'est pas assuré que le montant de 1,4 million \$ réservé pour 95 soit de nouveau accordé en 96. Il précise également que le ministère est responsable du pont Jacques-Cartier jusqu'en avril 97, date à laquelle la Ville héritera de l'entière responsabilité de cette structure qualifiée de complexe.

Le responsable du ministère rappelle aussi à la Ville que l'administration municipale a elle-même fait pression sur le ministère en 93 et 94 afin que les travaux se réalisent le plus rapidement possible. Il précise enfin que le ministère n'a aucun projet alternatif qui pourrait être réalisé en remplacement.

Suivant l'échéancier retenu par le ministère, des travaux auront également lieu en 96, cette fois afin de réparer la culée sud du pont, ce qui perturbera la circulation de nouveau. Un montant de 400 000 \$ est prévu à cette fin.

La Ville devra également investir dans le projet. Comme la réfection du pont n'était pas inscrite au budget d'immobilisation 95, l'administration municipale a résolu de financer le projet en utilisant un montant de 445

000 \$ initialement prévu pour la réfection du boulevard Jacques-Cartier entre la rue Wiggett et le pont.

Dans un proche avenir, une passerelle pour les cyclistes pourrait être construite sous le pont, semblable à celle du pont Gingues.

Compte tenu du volume de circulation actuel soit près de 24 000 véhicules par jour, l'administration municipale n'a pas retenu l'élargissement du tablier du pont afin de le porter de trois à quatre voies de circulation.

«Personne ne peut permettre la fin du pont pendant les Jeux!» (A3)

AUDREY L'A EUE, SA RÉCOMPENSE!



Photo La Voix de l'Est, Granby
 Audrey B. Bombardier, 11 ans, de Valcourt, a vécu de grandes émotions, hier, en recevant la bise de sa maman Josée et son papa Simon. La jeune fille a surpris sa famille et elle-même en décrochant la médaille de bronze en patinage artistique, hier.

Une petite reine sur le podium

Granby

La scène était touchante. Audrey B. Bombardier, de Valcourt, venait de patiner comme une reine en finale de patinage artistique. Dans les estrades, les yeux admiratifs de son père et de sa mère roulaient presque dans l'eau. Comme ils paraissaient heureux et fiers de leur grande fille de 11 ans.

La joie a été encore plus grande quand on a appris qu'Audrey avait même remporté une médaille de bronze. Quelle performance! Son objectif Athlétas n'était qu'une sixième position.

En plus, elle a patiné devant sa grand-mère, des tantes, des oncles.

À sa sortie de la patinoire, Audrey a immédiatement enfilé ses protège-lames pour aller rejoindre en toute hâte ses parents dans les gradins. Ses amis de l'Estrie aussi.

«Je suis tellement contente, disait-elle. C'est la première fois que je patine aussi bien. J'ai même réussi mon double lutz. Comme je suis contente!»

Papam et maman l'étaient tout autant. «C'est notre récompense pour tout l'argent et le temps que l'on met là-dedans», a avoué Josée Blanchard, la jeune maman.

«Ce n'est pas toujours facile, mais on aime ça», devait-elle ajouter.

«A propos, vous êtes des Bombardier de Valcourt. J'imagine que vous êtes des descendants de J.A. Bombardier, l'inventeur du Ski-Doo?»

«Non, répond Simon Bombardier, le père d'Audrey. Peut-être parents de loin, sans plus. Les 10 petits-enfants de ces Bombardier-là ont hérité d'un million de dollars chacun. Pas moi.»

Mais même un million de dollars ne l'aurait pas rendu plus heureux que la médaille de bronze de sa grande Audrey, hier...

Autres textes (C3)

Hydro souhaite augmenter ses tarifs résidentiels dès le 1er mai

Frédéric TREMBLAY

Montréal (PC)

Hydro-Québec se propose d'accroître d'environ deux pour cent, dès le premier mai, ses tarifs d'électricité résidentiels et ceux de la grande entreprise, alors que seront gelés les tarifs pour la petite et la moyenne entreprise.

Pour une maison unifamiliale chauffée à l'électricité, il s'agirait d'une hausse moyenne de 2,88 \$ par mois. Globalement, Hydro accroîtrait ses revenus de 52 millions \$ l'an prochain, dont 32 millions \$ proviendraient du secteur résidentiel.

En conférence de presse, hier à Montréal, Hydro-Québec a indiqué que la hausse serait équivalente à celle du taux d'inflation prévue à environ deux pour cent.

La société a par ailleurs expliqué que cette approche visait à préserver sa compétitivité

auprès de sa clientèle d'affaires, actuellement courtisée par d'autres fournisseurs d'énergie, dont Gaz Métropolitain.

De plus, cette proposition tarifaire permettrait de réduire l'interfinancement, qui a pour effet de maintenir en-dessous de leurs coûts réels les tarifs résidentiels. De leur côté, les petites et moyennes entreprises se trouvent à financer le secteur résidentiel.

Cette proposition tarifaire a reçu l'aval, hier, d'organisations du milieu des affaires, et a suscité une réaction plutôt favorable de l'Opposition à l'Assemblée nationale.

«Le secteur résidentiel a toujours bénéficié d'une situation privilégiée», a argué le vice-président à la commercialisation chez Hydro-Québec, Michel Grignon, pour justifier le bien-fondé de la proposition tarifaire.

Le secteur résidentiel jouirait, selon les modes de calcul utilisés, d'une subvention variant de 250 à 500 millions \$ grâce au jeu de

l'interfinancement, a indiqué M. Grignon.

Le vice-président finances et planification, André Delisle, a renchéri en précisant qu'il faudrait augmenter de dix pour cent les tarifs résidentiels et diminuer de 18 pour cent les tarifs de la PME pour mettre totalement fin à l'interfinancement.

M. Grignon ajoute qu'il est dans l'intérêt des clients résidentiels qu'Hydro-Québec gèle l'an prochain ses tarifs auprès de sa clientèle d'affaires. «Le prix des combustibles (gaz naturel et huile) est très bas. Il y a des risques de pertes de revenus pour nous. Hydro-Québec, pour le bénéfice de sa clientèle, doit protéger ses parts de revenus», a opiné M. Grignon.

Hydro-Québec devra défendre, dans quelques semaines, sa proposition tarifaire en commission parlementaire à Québec. C'est le ministre de l'Énergie, François Gendron, qui décidera en bout de ligne des hausses tarifaires qu'Hydro-Québec pourra, s'il y a lieu, refiler à ses clients.

1er PAIEMENT EN JUILLET 1995 AUCUN DÉPÔT
 Préparation et transport inclus.



Faites-en l'essai aujourd'hui chez votre concessionnaire

SATURN SL 1995

199 \$*/mois

- 2 sacs gonflables
 - Moteur 100 chevaux

- 4 portes, intérieur complètement redessiné



SATURN

DE SHERBROOKE

4880, boul. Bourque, Rock Forest

823-1400

* Bail de 56 mois, débutant le 1er juillet 1995. Échange ou comptant de 500\$. Sujet à l'approbation du crédit. Limite de 120 000 km. Excédentaire de 5¢/km. Taxes en sus. Solde résiduel de 5 396\$. Plan achat-rachat Banque Royale disponible.

**À LIRE
DEMAIN**

Agro-alimentaire



À Cookshire
Une des plus belles fermes bovines de la région

Votre soirée de télé

Vous voulez préparer votre soirée de télévision? La Tribune vous offre en un coup d'oeil le tableau des émissions et vous en suggère quelques-unes.

Voir en page D1

**EMPLOIS
DU
JOUR**

HORTICULTEUR/TRICE ORNEMENTAL
No. Offre: 2936406
Code Occ.: 2225
Selon compétence et expérience saisonnier/40 h/s et plus début: 04-95
Rock Forest
DEC en Horticulture ornemental obligatoire/ disponible pour travailler 40h/s minimum/ jour, soir et fin de semaine/
CHANTEUSE(TEUR)
No. Offre: 2948751
Code Occ.: 5133
A discuter
Sur appel/jour, soir et fin de semaine
Selon contrats non fumeuse/personne mature avec voix mûre
Fonctions:
Repertoire populaire pour accompagner guitariste pour contrats et enregistrements/voix de référence

Veuillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983 (option 3). Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

ABONNEZ-VOUS
564-5466

LA QUOTIDIENNE
2 4 7 - 7 4 6 3

RÉSULTATS
Tirage du 95-03-06

4	5	10	13	16
17	22	25	27	32
35	42	44	45	49
50	52	56	64	66

Prochain tirage: 95-03-07
T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Lieu de prière au canton d'Orford: la Cour d'appel invitée à casser la décision de la Cour supérieure

Le Dr Hamel revient à la charge

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Le débat sur les aménagements à caractère religieux de la clairière du développement Montagnac dans le canton d'Orford vient de refaire surface.

La compagnie propriétaire du terrain et le Dr Jacques Hamel ont en effet demandé à la Cour d'appel du Québec de casser une décision de la Cour supérieure du district leur enjoignant de se limiter aux usages autorisés par le règlement de zonage de la municipalité et d'enlever les

installations en place.

Le Dr Hamel soutient que l'utilisation de cette parcelle pendant une période d'environ six heures en 1993 et 94 se limitait à des réunions de prières sur invitation pour des personnes partageant les mêmes convictions.

La municipalité était intervenue à la suite de l'embarras manifesté par des résidents à cause de la présence de plusieurs invités et de leur véhicule dans le secteur.

Me Luc Borduas invoque à l'appui de sa requête devant le tribunal de révision des erreurs commises en première instance dans l'apprécia-

tion des faits et dans l'interprétation du droit en marge de cette cause.

Chemin de croix

On avait installé sur ce site un crucifix d'environ cinq mètres de hauteur, un chemin de croix ainsi que des statues pour favoriser le recueillement et la méditation.

La municipalité estime que Le Fonds de placement Hamel et le Dr Hamel avaient érigé dans la clairière des installations à caractère religieux, s'en servaient pour tenir des rassemblements et y permettaient le stationnement.

Le juge de première instance en

était arrivé à la conclusion qu'il s'agit là d'aménagements importants et non accessoires donnant au terrain une vocation que le règlement de zonage ne permet pas.

Le Dr Hamel soutient que ces activités correspondent bien à l'usage permis et qu'une autre interprétation empêcherait l'exercice de leur liberté de religion.

Il a souligné que l'utilisation limitée et occasionnelle de la clairière n'avait pas pour objet d'en faire un lieu de pèlerinage.

Faisant référence à une interprétation de l'inspecteur municipal à

l'effet que l'usage d'une patinoire extérieure pourrait être permis dans le secteur, le Dr Hamel considère qu'un «jardin de prières» protégerait beaucoup plus la quiétude des citoyens qu'une patinoire.

La municipalité du Canton d'Orford s'était adressée au tribunal pour mettre fin à ces activités qu'elle croit déroger à son règlement de zonage en invoquant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Me Borduas estime qu'une application adéquate par la cour des principes connus aurait abouti à une autre conclusion dans l'affaire de la clairière.

Explosion dévastatrice à Saint-Élie-d'Orford

Brûlé au visage, aux mains et au dos

Pierre SAINT-JACQUES Saint-Élie-d'Orford

Pendant que M. Miroslav Skorvaga, âgé d'une quarantaine d'années, se remet au Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul de graves brûlures subies au visage, aux mains, aux avant-bras et au dos, les spécialistes du Service de protection contre le feu de Sherbrooke se sont affairés à éclaircir les circonstances entourant l'incendie d'une maison, 776 chemin Laliberté Nord, à Saint-Élie-d'Orford.

Le lieutenant-inspecteur Michel Richer, du Département de prévention, s'est rendu sur les lieux, hier matin. L'y a rejoint M. Charles Palik, un oncle de M. Skorvaga.

Ronds de cuisinière et solvant
Les indices relevés dans la cuisine

de même qu'une brève rencontre avec M. Skorvaga ont permis d'y voir plus clair dans le caractère fulgurant et violent de l'incendie, survenu en début de soirée dimanche.

M. Skorvaga avait allumé deux ronds de la cuisinière afin de faire chauffer de l'eau.

Pendant ce temps, à moins de 30 centimètres de la cuisinière, il était occupé à nettoyer dans l'évier des pinces avec du solvant. La senteur était à ce point forte que M. Skorvaga a dû ouvrir la fenêtre.

La proximité de la cuisinière sur laquelle rougissaient les éléments de deux ronds, la grande concentration des vapeurs inflammables et l'apport d'oxygène poussé par un courant d'air ont provoqué l'explosion.

Tout lui a sauté en plein visage pour ensuite enflammer les lieux.

Malgré les dommages considéra-

bles dans la cuisine et à la structure de la bâtisse, il apparaissait évident que les flammes avaient pris naissance près de la cuisinière électrique, placée près d'un mur et du comptoir de l'évier.

La position de deux des boutons de contrôle de la cuisinière indiquait que deux ronds étaient allumés au moment de l'incendie. Un chaudron en cuivre complètement tordu témoignait de la chaleur intense dégagée par le brasier.

Les dommages pourraient se chiffrer à plus de 75 000 \$.

L'alerte a été donnée à 17 h 28 aux pompiers de Sherbrooke par un témoin.

Les brûlures

À leur arrivée chemin Laliberté, les pompiers ont trouvé à l'extérieur un M. Skorvaga fort amoché.

On a découvert à l'Unité des



Photo La Tribune, par Pierre Saint-Jacques
Charles Palik a découvert à proximité du véhicule de son neveu ce qu'il reste d'un gilet que la victime portait au moment de l'incendie.

grands brûlés du Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul que M. Skorvaga avait subi des brûlures au premier et au second degré sur la partie supérieure du corps dans une proportion de 20 pour cent de la surface corporelle.

On n'a pas décelé de problème pulmonaire. La convalescence sera toutefois longue.

M. Skorvaga habitait seul dans cette maison qui avait autrefois appartenu à ses grands-parents et qui, aujourd'hui, est la propriété de sa mère Marie Palik.

De façon régulière, M. Skorvaga y reçoit son fils mais ce n'était pas le cas en fin de semaine.

Cette maison du chemin Laliberté Nord a connu toute une destinée à l'image des Palik.

Elle a déjà été école, puis maga-

sin, enfin garage afin que les grands-parents Palik en fassent l'acquisition puis demandent à l'époque à l'entrepreneur Jos Guertin de la démolir du secteur du rang 6, non loin de l'autoroute, sur son site actuel.

«Nous avons beaucoup besoin pour lui donner une vocation de résidence familiale» a raconté M. Charles Palik.

Le père de M. Palik avait quitté sa Tchécoslovaquie dominée par les communistes dans les années 1950 pour émigrer au Canada. Sa femme qui l'a rejointe une décennie plus tard n'a pas reconnu son mari, miné par l'éloignement. Le choc a été identique pour le fils Charles qui émigra en 1967.

Souvenir tangible des dernières années vécues sur cette terre par le couple Palik, on croit pouvoir restaurer la maison malgré les lourds dommages.

Ni détonateur ni explosif à la prison

... mais les fouilles permettent de mettre la main sur du hasch et un... réveille-matin

Sherbrooke (psj)

Il y a effectivement eu des fouilles exhaustives au centre de détention dans le but de découvrir des détonateurs et des explosifs C-4 de type plastique, mais il n'y en avait pas. Nous avons plutôt

découvert un réveille-matin et un peu de haschisch.

M. Mario Alie, porte-parole du Centre de détention de Sherbrooke, a corrigé le tir d'une nouvelle lancée sur les ondes de la radio, à l'échelle du Québec, voulant que l'on ait découvert des produits explosifs à la prison de Sherbrooke, que le colis était destiné à d'autres détenus dans une prison de Montréal et que le tout était relié à la fameuse guerre des motards Rock Machine et Hell's Angels.

Les fouilles en question se sont déroulées le jeudi 2 mars, en après-midi.

«Nous avons reçu une information voulant que dans un secteur précis du centre se trouvait une petite boîte noire contenant des détonateurs et un cylindre en caoutchouc renfermant un explosif de type plastique. Peu importe l'origine d'une information, nous la traitons toujours avec la même importance», a commenté M. Alie.

Ces premières recherches ont donné les résultats que l'on sait.

Il est évident que des accusations

seront portées contre le présumé possesseur des stupéfiants qui devra également comparaître devant le comité de discipline du centre de détention où la tolérance zéro s'applique à la drogue et autres articles illicites.

«Même si les informations étaient assez précises au sujet de la boîte noire et du cylindre, nous n'étions pas complètement satisfaits de cette découverte. Comme nous ne voulions rien laisser au hasard, nous nous sommes adressés à la Sûreté du Québec de Montréal pour lui demander l'assistance d'une escouade canine. Un maître-chien est donc venu à la rescousse et nous avons procédé à une fouille extrêmement minutieuse de divers secteurs identifiés. Les recherches sont restées vaines.»

Bagarrés rars

Même s'il n'a pas voulu élaborer sur le fond des informations reçues, M. Alie était parfaitement à l'aise pour affirmer qu'au Centre de détention de Sherbrooke, on ne sentait aucune pression au sujet de l'exis-

tence d'une guerre de gangs. Ici, rue Talbot, c'est la routine habituelle, le quotidien normal.

«Ça fait au moins quatre ans que je suis ici et je n'ai pas vu plus de cinq bagarres. Dans un autre endroit où j'ai travaillé, ça se produisait plu-

tôt aux cinq minutes.»

Il serait le reste étonnant qu'un individu ose transporter du Centre de détention de Sherbrooke à un autre centre de la métropole des produits explosifs... car il devrait subir au moins quatre fouilles.

LaTribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 311K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Livraison à domicile:
— Camélat et camélat motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le client: 53,43
taxe de vente du Québec: 72
Coût à l'abonné: 53,65

ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 0529168

Abonnement par la poste au Canada, sauf

endroits déservis par camélat et camélat motorisés.
TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$255,00, TPS \$17,85, TVA \$17,74 = \$290,59
6 mois \$140,00, TPS \$ 9,80, TVA \$ 9,74 = \$159,54
3 mois \$ 80,00, TPS \$ 5,60, TVA \$ 5,56 = \$ 91,16
1 mois \$ 50,00, TPS \$ 3,50, TVA \$ 3,48 = \$ 56,98

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$310,00, TPS \$21,70, TVA \$21,56 = \$353,26
6 mois \$185,00, TPS \$12,95, TVA \$12,87 = \$210,82
3 mois \$110,00, TPS \$ 7,70, TVA \$ 7,65 = \$125,35
1 mois \$ 55,00, TPS \$ 3,85, TVA \$ 3,83 = \$ 62,68

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an \$700,00, 6 MOIS \$410,00, 3 MOIS \$265,00, 1 MOIS \$130,00

"La Tribune" est membre de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens du Canada, membre de l'Association des quotidiens de la langue française, membre du Bureau de Circulation ABC et de l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fait similaires de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Prévisions à long terme pour Sherbrooke
Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Cette nuit	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AVERSES DE PLUIE	PLUIE	PLUIE	CIEL VARIABLE	ENSOLEILLÉ
max 3	min 3	max 10	-8/-2	-10/-1

Dans le Sud

Aujourd'hui

Min.	Max.	Miami	23	27
Acapulco	25	34	Myrtle Beach	11
Barbade	26	29	Nassau	21
Bermudes	19	22	Orlando	15
Daytona Bch	17	24	Palm Sprgs	17
La Havane	18	30	San Juan	24
Honolulu	21	27	Tampa	18
Kingston	26	32	Trinidad	24
Mexico	09	22	W. P. Beach	22

INDEX

Arts:	D-1	Éditorial:	A-6
Automobile:	C-6	Horoscope:	B-3
Bandes dessinées:	B-3	Messier en liberté:	B-3
Chez nous:	B-1	Petites annonces:	D-2
Décès:	D-5	Sports:	C-1
Économie:	B-4	Vivre en santé:	B-6

Actualité en bref

Vraie sanction pour un faux nom

Sherbrooke - Pour s'être identifié sous le nom d'un autre dans l'espoir d'obtenir un meilleur traitement à la suite de son interpellation pour un vol de véhicule, Claude Gagné, a écopé d'une peine de 12 mois de détention.

Cette condamnation lui a été imposée hier par le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

La personne victime de ce subterfuge avait écopé de la même peine, a rapporté le défendeur Jean Leblanc.

Le prévenu de 26 ans avait révélé dans un bar le 10 octobre à la victime avoir utilisé son nom, son adresse et même l'existence de son tatouage à une épaule lors de son interpellation.

Il lui a demandé de tenir cela mort parce qu'il espérait ainsi profiter du fait que son «copain» n'a jamais eu de démêlés avec la justice alors que lui-même appréhendait de faire du temps.

Gagné, donnant une adresse à Saint-Blaise, avait écopé d'une peine de six mois le 26 juin précédent.

Il a reconnu sa culpabilité à des chefs de supposition de personne, entrave à la justice, vol d'une voiture le 29 septembre et de possession illégale d'un couteau de type «slim jack».

Parti sans laisser d'adresse

Sherbrooke - Le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec a émis hier un mandat d'amener contre Jules Denis qui avait quitté sans laisser d'adresse le Centre hospitalier Hôtel-Dieu où il avait été renvoyé pour un examen de son aptitude à comparaître devant le tribunal.

Cette évaluation avait été demandée par le défendeur Jean Leblanc le 24 février pour le prévenu âgé de 35 ans.

Denis est soupçonné d'un cambriolage de viande et d'un appareil téléphonique les 13 et 22 février; et de dommages dans une cellule de Métro-police pendant qu'il se trouvait en probation et sous le coup d'un engagement de garder la paix.

Denis est toutefois apte à être jugé a appris le tribunal à la lecture du rapport Pierre Gagné.

Fermeture des patinoires

La saison hivernale tire à sa fin. Les Services récréatifs et communautaires de Sherbrooke viennent de mettre fin aux activités de patinage libre sur les patinoires extérieures. Les centres Eugène Lalonde et Ivan-Dugré demeurent ouverts pour le patinage libre.

Circulation ralentie

La circulation automobile sera affectée aujourd'hui sur la rue King Ouest entre la rue du Dépôt et le pont Aylmer par des travaux de vérification des égouts. Les automobilistes sont invités à éviter le secteur entre 9h et 17h.

5\$ pour immatriculer sa bicyclette

Sherbrooke (PYB) - Les propriétaires de bicyclettes à Sherbrooke devront dorénavant déboursier la somme de 5 \$ afin d'enregistrer leur véhicule à deux roues.

Le conseil municipal a autorisé par voie de résolution, hier soir, son service de police à mettre en place un programme de prévention des vols de bicyclettes par l'émission de permis et de vignettes au coût de 5 \$.

Responsable du programme, le policier Normand Lambert a fait valoir devant les membres du conseil qu'environ 600 bicyclettes étaient l'objet de vol chaque année à Sherbrooke.

En raison du caractère obligatoire du programme, les conseillers Sylvie Lapointe et Serge Cardin ont enregistré leur dissidence.

Vivre avec un déficient intellectuel

Sherbrooke - L'Association de Sherbrooke pour l'intégration sociale tiendra demain (8 mars) une soirée d'échange avec la conférencière Claudette C. Lessard. Le thème abordé sera le «défi» pour la famille touchée par la déficience intellectuelle.

La rencontre aura lieu à 19h, au 1621 à Sherbrooke. Cette conférence s'adresse aux personnes touchées de près ou de loin par les préjudices et les valeurs de la société entourant cette problématique familiale.

Mme Lessard est l'auteur du livre *La vérité démasquée*.

Fermeture du pont Jacques-Cartier pendant les Jeux du Québec

«On ne peut pas faire ça» - Martin Bureau

Pierre-Yvon BÉGIN Sherbrooke

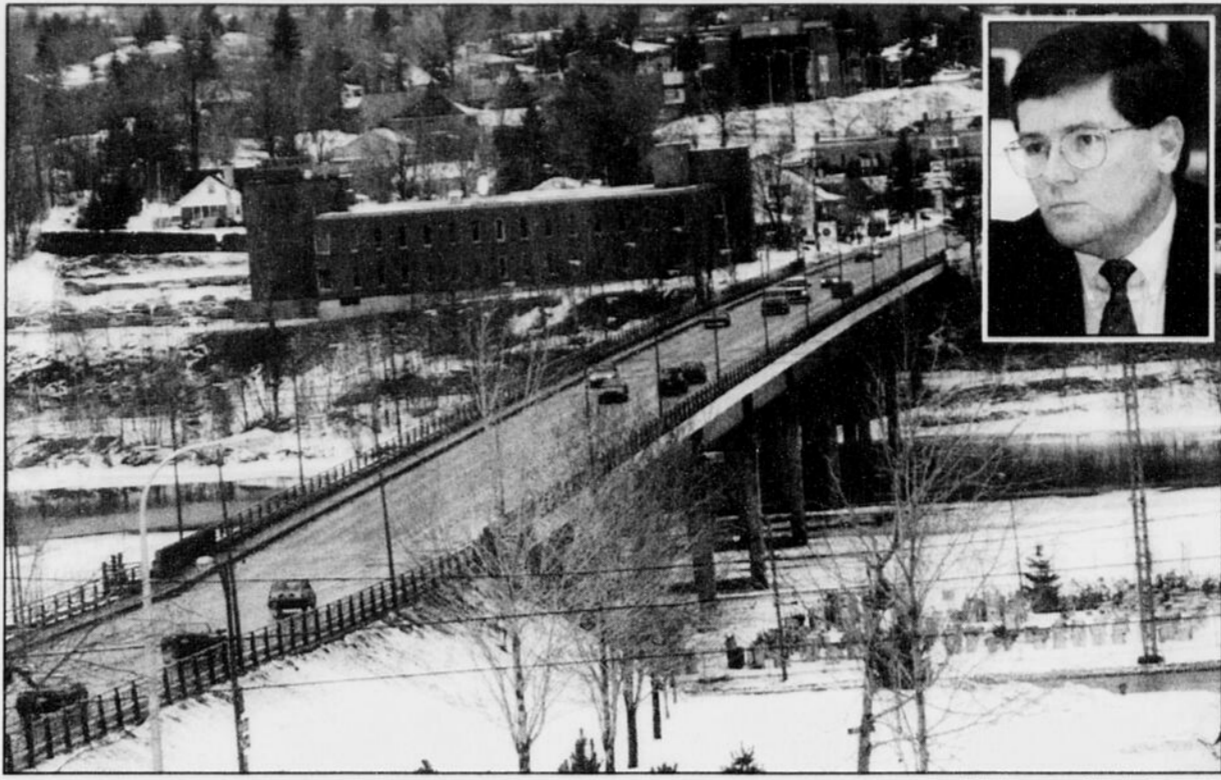
«Je suis convaincu que le pont Jacques-Cartier va être ouvert en entier l'été prochain. S'il faut le fermer, ça va être le vrai bordel!»

Président du comité organisateur de la 31e finale des Jeux du Québec, Martin Bureau ne peut croire à la fermeture du pont Jacques-Cartier de juillet à novembre afin de permettre la réfection du tablier par le ministère des Transports.

Rejoint en milieu d'après-midi à Granby, où il assiste à la finale des Jeux du Québec, Martin Bureau demeure convaincu que si la sécurité du pont n'est pas en cause, les représentants politiques de Sherbrooke sauront trouver une façon de reporter les travaux d'un an.

«Personne ne peut permettre la fermeture du pont pendant les Jeux du Québec, d'ajouter Martin Bureau avant la réunion du conseil municipal. Il y a des gens intelligents aux différents paliers politiques pour négocier un report de subvention. Si ce n'est pas fait, c'est que le projet n'a pas été présenté aux bonnes personnes.»

Martin Bureau fait valoir que la population de Sherbrooke devrait augmenter de 10 à 15 pour cent l'été prochain. La circulation devrait également enregistrer une hausse de 20 à 25 pour cent.



Selon le président des Jeux du Québec âgé de 95, Martin Bureau (en mortaise), «personne ne peut permettre la fermeture du pont pendant les Jeux du Québec. Il y a des gens intelligents aux différents paliers politiques pour négocier un report de subvention. Si ce n'est pas fait, c'est que le projet n'a pas été présenté aux bonnes personnes.»

Le président du comité organisateur plaide aussi que Sherbrooke vivra avec les Jeux du Québec son principal événement des 20 dernières années. La fermeture du pont

Jacques-Cartier coupera la ville en deux à son avis.

«On ne peut pas faire ça, déclare-t-il. Est-ce qu'on aurait permis de fermer le pont Jacques-Cartier de

Montréal pendant les Jeux Olympiques? A notre échelle, les Jeux du Québec c'est la même chose. S'il n'y a pas de problèmes de sécurité, on a des représentants assez brillants

pour s'entendre.»

Impossible à reporter

Maire de Sherbrooke, Jean Perrault a reconnu, hier soir, au moment où le conseil approuvait la réalisation des travaux par le ministère des Transports, que le projet aurait des conséquences importantes sur la circulation. Il pense toutefois que l'impact sera minimisé pour le comité organisateur des Jeux du fait que ses véhicules pourront emprunter le pont.

«Nos gestionnaires, souligne-t-il, ont démontré qu'il y a urgence. Ça ne veut pas dire que le pont va tomber demain matin. La population devra comprendre que même s'il y a les Jeux, c'est impossible de remettre le projet.»

Le conseiller Bernard Tanguay estime pour sa part que l'exemple de la construction du Pont Aylmer à l'été 85, montre qu'une bonne campagne d'information peut limiter les inconvénients.

Chef de la division Ingénierie, Claude Cinq-Mars a pour sa part expliqué à La Tribune que ses services craignent des engagements de la circulation surtout lors de la rentrée universitaire à la fin août.

Une dernière rencontre est prévue avec les représentants du ministère des Transports, jeudi. A cette occasion, de révéler Claude Cinq-Mars, on proposera au ministère d'effectuer les travaux d'avril à août de façon à éviter la période des Jeux du Québec.

Ras-le-bol contre les cyclistes à North Hatley

Denis DUFRESNE North Hatley

Les citoyens de North Hatley présentent leur dirigeants municipaux de résoudre les problèmes de circulation engendrés par le grand nombre de cyclistes dans le village et sont plutôt tièdes à l'idée de prolonger la piste cyclable qui s'arrête actuellement rue Vaughan.

C'est du moins ce qui ressort de l'assemblée du conseil municipal

d'hier soir, à laquelle ont assisté une cinquantaine de personnes.

«Nous avons un problème urgent ici: vous ne pouvez avoir des bicyclettes qui empruntent la route 108 (vers le centre du village) avec toute la circulation automobile, comme citoyen responsable je ne veux pas avoir d'accident sur la conscience», a lancé un citoyen visiblement excédé par le problème durant la belle saison.

«Il y a des bicyclettes partout et,

en plus, les parents traînent leurs enfants derrière eux (dans des petites remorques à vélo), or c'est dangereux: on ne les voit pas lorsque nous voulons sortir de notre entrée», a pour sa part raconté une résidente de la route 108.

Un autre citoyen a de son côté demandé à la municipalité «de rendre la situation plus sécuritaire et d'offrir du stationnement pour les bicyclettes, mais de ne pas aller plus loin».

«C'est sûr qu'il va toujours y

avoir des cyclistes, on ne peut empêcher les gens de venir, mais on n'est pas obligé d'aller plus loin», a-t-il ajouté.

Un autre résidant du village a estimé que les problèmes de circulation ne sont pas reliés uniquement aux bicyclettes.

«Il me semble qu'on concentre tout sur les bicyclettes, mais je ne suis pas certain que c'est la cause de tous les problèmes, il faudrait offrir une autre façon d'entrer dans le village», a-t-il dit.

Le représentant de la Société de développement des corridors verts, André Proulx, a quant à lui souligné que les pistes cyclables constituent un loisir accessible et écologique, que réclament les citoyens de la région de Sherbrooke.

À son avis, les cyclistes seront moins nombreux à North Hatley lorsqu'ils pourront compléter la boucle de 43 kilomètres de voies cyclables, qui, actuellement, se terminent en cul-de-sac juste avant le village.

Ascot prête à discuter du 911 avec Sherbrooke

François GOUGEON Ascot

La municipalité d'Ascot est bien prête à s'asseoir avec Sherbrooke et les municipalités des alentours pour l'organisation du service 9-1-1 mais doute que les tarifs soient aussi avantageux.

«À Sherbrooke, le corps policier veut s'accaparer du service. C'est bien sûr que ce sera plus dispendieux qu'avec une personne qui travaille à 12 ou 15 \$ de l'heure. La Fraternité

des policiers veut placer son monde et alors le 9-1-1 va coûter bien plus cher», a soumis le conseiller Roger Labbé.

Celui-ci, de même que le maire Robert Pouliot et ses collègues Denis Demers et Marcel Cyr n'ont rien contre une organisation pan-régionale pilotée par Sherbrooke. «Si c'est également 79\$ (par mois par abonné), avec Sherbrooke, je suis bien prêt à m'asseoir avec eux. Mais

il va falloir être sûr pour ne pas se retrouver avec d'autres frais», a rajouté M. Labbé. «Il a va en effet falloir obtenir des assurances bien précises quant aux tarifs qui seront imposés aux citoyens à court, moyen et long terme», a noté M. Cyr.

Le conseiller Demers a fait référence à une rencontre que le maire Jean Perrault doit organiser sur le sujet à la fin mars et a demandé au maire Pouliot s'il avait reçu l'invitation

à cet effet. M. Pouliot a simplement dit qu'il n'avait pas reçu une telle invitation.

Par ailleurs, le conseiller Roger Labbé a soumis qu'Ascot n'a pas avoir honte d'avoir agi comme leader dans le dossier. «Il y a des gens, à l'extérieur, qui nous ont reproché d'avoir agi à part. Mais si on a au moins fait bouger des choses, je me dis que c'est tant mieux», a-t-il commenté.

Le maire Robert Pouliot a rappelé quant à lui qu'au lendemain de l'annonce d'une entente avec Bell pour l'organisation du 9-1-1 à Ascot pour l'automne, sept personnes ont communiqué à l'Hôtel de ville pour faire part de leurs félicitations. «Des gens se demandent même pourquoi Sherbrooke ne se grefferait pas plutôt à nous, vu qu'on a pris les devants», a-t-il manifesté à la fin de la séance du conseil.



Robert Pouliot

Les ruraux gagnent une première manche

Ascot (FG)

L'Association des résidents ruraux d'Ascot a remporté une première manche contre l'administration municipale concernant le projet de découpage électoral mais le groupe s'est fait vilipender par les élus.

Alors qu'il en fallait 100, pas moins de 156 citoyens ont apposé leur signature à la pétition pour forcer le conseil municipal à tenir une assemblée de consultation avant d'adopter son règlement 768. Cela n'empêchera peut-être pas l'adoption du règlement mais c'est glisse un grain de sable dans l'engrenage. L'opposition peut même jusqu'à

obliger la Commission électorale du Québec à tenir des audiences sur le sujet.

Hier soir, en assemblée régulière du conseil, le conseiller Lewis Downey, qui représente le territoire rural d'Ascot, a vivement réagi à ce qu'il a qualifié de chantage de la part d'un groupuscule. «J'ai fait des vérifications (de la liste d'opposants) et bien des gens ont signé parce qu'ils avaient été mal informés. Certaines personnes m'ont même juré ne pas avoir signé même si leur nom y figurait... Il y a des choses malhonnêtes, de la désinformation que je n'accepte pas de la part de certains leaders», a lancé avec colère M. Downey. «On retrouve plus de 150 noms et pourtant, l'Association des résidents ruraux de Constant Mercier et de Ro-

bert Gagné a de la difficulté à recruter 40 personnes à ses assemblées générales, y incluant une quinzaine de personnes d'Eaton», a-t-il ajouté.

Ce conseiller dit craindre que si la municipalité abandonne sont projet de districts électoraux, les six conseillers qui seront choisis à la suite de l'élection de l'automne prochain proviennent tous du secteur urbain. «On ne peut pas avoir trois conseillers pour le rural, car la population ne le justifie pas. Et même avec deux représentants, tout le monde au conseil travaille pour le bien de l'ensemble des citoyens», a-t-il dit, tandis que Roger Labbé arguait que la «désinformation» existe aussi parmi des citoyens du secteur urbain.

Audiences publiques

D'autre part, le maire Pouliot a confirmé qu'à l'issue de discussions avec le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrete, celui-ci a convenu de réserver les journées des 21 et 22 mars pour la tenue d'audiences publiques sur l'avenir du territoire de la municipalité. Il s'agit d'une opération qui sera purement du ressort du ministère et qui mènera à la rédaction d'un rapport public.

Cela s'ajoute aux activités de la municipalité qui, outre son référendum du 7 mai sur l'autonomie de la municipalité, sera précédé de séances d'information les 14 et 15 mars. Tous les détails seront communiqués en fin de semaine au citoyens par le biais d'un numéro spécial d'Inform-Ascot.

Rock Forest va en appel sur la sentence invalidant le règlement sur le lieu de résidence des policiers

L'UMQ appelée à la rescousse

Rock Forest (MM)

C'est sans surprise que la Ville de Rock Forest a décidé d'en appeler d'une sentence arbitrale invalidant son règlement concernant le lieu de résidence des futurs policiers municipaux.

Pour ce faire, Rock Forest réclame l'appui financier de l'Union des municipalités du Québec car elle juge que cette affaire pourrait faire jurisprudence.

Cet appel devant la Cour supérieure est une conséquence de la décision arbitrale rendue par Me François G. Fortier qui a jugé

déraisonnable le règlement 1115, adopté en 1992 par Rock Forest. Pourtant, l'administration municipale soutient qu'elle s'est inspirée de la Loi de police du Québec qui, à l'article 65, octroie aux villes le pouvoir de réglementer le lieu de résidence des policiers.

Ce règlement municipal visait particulièrement les policiers municipaux membres de la Fraternité des policiers de Rock Forest. Il ne s'adressait aucunement aux cols bleus et blancs, ni aux employés cadres de Rock Forest.

Étant une des rares municipalités du Québec à avoir adopté un règlement en fonction de la Loi de police, Rock Forest croit maintenant qu'en

appelant de cette décision arbitrale, elle s'engage dans une cause qui retiendra l'attention du monde municipal québécois.

Bien prête à faire son bout de chemin, l'administration forestoise n'est quand même pas déterminée à mener son combat en ne puisant que dans ses propres ressources financières.

C'est pourquoi elle demande à l'UMQ de lui venir en aide financièrement par l'entremise du Fonds d'aide juridique.

La résolution de la Ville de Rock Forest, adoptée hier, sera incidemment achevée dans toutes les municipalités du Québec par l'entremise du réseau des MRC.

SUPER VENTE FIN DE SAISON

4 JOURS SEULEMENT

DU 9 AU 12 MARS INCL.

1 SEUL ENDROIT

Ski Mode
Claude Adam

Près du Carrefour de l'Estrie
2910, boul. Portland (local adjacent à la Régie des alcools)
564-6602

Surveillez les détails dans le journal de jeudi

10, 11 et 12 MARS

3^e TOURNOI DE SOCCER INTERIEUR

18 équipes féminines ou masculines de niveau universitaire ou collégial provenant de l'Ontario, des Maritimes, du Québec et des États-Unis.

Entrée gratuite
Renseignements: (819) 821-7575

Parmi tous les prix attribués à l'Altima, voici sûrement le plus intéressant: 17 990\$*



Altima XE 1995

L'Altima a une manie, elle collectionne les prix. Jugez-en: meilleure valeur de revente parmi les berlines compactes 1995 selon le *Kiplinger's Personal Finance Magazine*, voiture familiale importée de l'année 1994 selon le *Family Circle Magazine*, meilleur achat parmi les berlines compactes 1994 selon le *Consumer's Digest Magazine*, médaille d'or pour l'excellence de son design selon *International Design Magazine*.

Mais il y a un prix qui nous fait encore plus plaisir: le prix très très abordable de cette berline de luxe aux formes audacieuses, à l'habitacle spacieux, au puissant moteur 16 soupapes de 2,4 L à DACT et 150 chevaux, aux deux coussins gonflables à l'avant, à la suspension indépendante aux quatre roues et à la tenue de route irréprochable. Passez vite en faire l'essai chez votre très sympathique concessionnaire Nissan. Ça ne coûte rien.

NISSAN MAGOG
427, boul. Bourque
Omerville
843-8145

Votre ^{très} sympathique
concessionnaire



SHERBROOKE NISSAN
4280, boul. Bourque
Rock Forest
823-8008

Consortium des hôpitaux de soins de courte durée

Painchaud et Simoneau lorgnent la direction générale

Sherbrooke

Le directeur général du CHUS, Normand Simoneau, revient sur sa décision de l'automne passé: il est maintenant «très intéressé» à postuler pour le poste de directeur général du consortium des hôpitaux de soins de courte durée.

M. Simoneau a ainsi confirmé les rumeurs voulant qu'il soit du nombre des candidats à cette importante fonction au sein du réseau de la santé en Estrie. Il a confirmé ses intentions, tout comme l'actuel directeur général de l'Hôtel-Dieu, Albert Painchaud: dans son cas, c'était un secret de polichinelle depuis longtemps qu'il est intéressé par ce nouveau défi.

On sait que le comité conjoint du consortium de courte durée doit annoncer sous peu de quelle façon elle entend s'y prendre pour nommer le futur directeur général qui émergera de la fusion du CHUS, de l'Hôtel-Dieu et du Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke. Les bruits qui courent veulent également que le directeur général de Saint-Vincent-de-Paul,

prévue pour le mois de juin.

Le consortium a convenu la semaine dernière de créer un comité chargé de déterminer le processus de sélection du futur directeur général. Ce sous-comité est composé de la présidente du consortium, Sylvie Archambault, ainsi que des présidents des conseils d'administration du CHUS, de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Vincent-de-Paul, respectivement Jean-Roch Perron, Gilles Castonguay et Pierre Geoffroy.

Les membres de ce sous-comité devront décider si la nomination du futur directeur général doit être faite selon un des trois modes suivants: par appel de candidatures, par élection parmi les trois directeurs généraux concernés ou par nomination directe.

Mais quel que soit le processus retenu, tant M. Simoneau que M. Painchaud se disent intéressés par le défi que représente un tel poste, surtout dans l'optique d'une reorganisation majeure des structures en place.

«Pour moi, ça me rappelle un peu tout le travail que nous avons eu à faire, en 1973, lors de la fondation du CRSSS, qui est devenu l'actuelle Régie régionale», a exprimé Albert Painchaud lorsque joint par *La Tribune*.

Or, dans la mesure où le futur directeur général aura un rôle important à jouer dans le démarrage de la nouvelle structure, M. Painchaud se dit prêt à endosser de telles responsabilités. «Je l'ai toujours dit et ce n'est un secret pour personne, a-t-il ajouté, je suis prêt à être de la partie.»

Quant à Normand Simoneau, qui, l'automne dernier, avait laissé planer la possibilité de prendre sa retraite pour ensuite accepter un renouvellement de mandat en attendant la mise sur pied de la nouvelle structure, il se dit lui aussi intéressé. «Je préfère attendre de voir les modalités qui seront retenues, mais je dois dire qu'à prime abord, oui, ça m'intéresse», a-t-il mentionné.



Albert Painchaud, directeur général de l'Hôtel-Dieu et son homologue du CHUS, Normand Simoneau.

Concours pan-canadien d'ingénierie à Edmonton

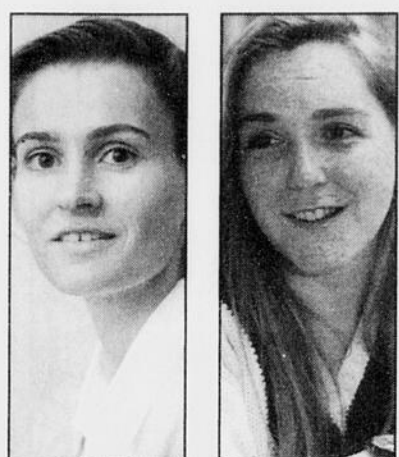
Deux étudiantes de Sherbrooke raflent les premières places

Claude PLANTE Sherbrooke

Deux étudiantes de l'Université de Sherbrooke ont royalement coiffé les participants à un concours pan-canadien d'ingénierie réunissant, en fin de semaine, plus d'une centaine de jeunes scientifiques à Edmonton, dans l'ouest du pays.

Angéline Johanne Bilodeau et Julie Trudel, respectivement étudiantes en Génie civil et en Génie mécanique, ont raflé le premier prix dans leur catégorie aux Compétitions canadiennes d'ingénierie. Il y a quelque temps, toutes deux remportaient la palme à la finale provinciale du Québec comptant pour cette épreuve canadienne.

Et ce n'est pas tout: elles ont par-dessus le marché reçu chacune un prix d'excellence en plus de leur première place.



Angéline Johanne Bilodeau et Julie Trudel sont étudiantes en Génie civil et en Génie mécanique.

«Ça été assez difficile, mentionne Angéline Johanne Bilodeau, nous avons toutes les deux fait notre exposé en anglais. Nous avions le

choix entre le français et l'anglais. Ce qui est amusant, c'est que les deux gagnantes du Québec sont aussi gagnantes à la compétition canadienne.»

Enrichissant sur plusieurs plans cette compétition: «On m'a même offert un emploi après», lance l'étudiante de deuxième année en Génie civil.

L'auto électrique

Angéline Johanne Bilodeau a pris part à la compétition dans la catégorie Présentation théorique et technique avec un exposé sur l'auto à propulsion électrique au Québec.

«Ce qu'il fallait faire c'est de rendre la théorie compréhensible pour tout le monde, pas seulement aux ingénieurs. Je pense que c'est un bon moyen de faire avancer la science. En plus, au Québec, l'auto électrique c'est avantageux puisque nous fabriquons de l'électricité.»

Finissante en Génie mécanique, Julie Trudel a abordé lors d'un exposé oral de 30 minutes le sujet de la réutilisation des instruments médicaux à usage unique dans la catégorie Etudes socio-techniques. Sans prendre position sur le sujet, précise-t-elle, Julie Trudel a expliqué que le travail d'ingénieur peut avoir un impact sur la société.

«Je pense que ma présentation était assez originale, dit l'étudiante qui entreprendra en mai une maîtrise en Génie biomédical en Caroline du Sud, J'avais amené avec moi une barbie et des diapositives couleurs...»

FAITS DIVERS

Évasion d'une garde légale

Sherbrooke (PSJ) - S'étant placé dans une situation d'évasion de garde légale en fuyant l'aile psychiatrique du Centre hospitalier Hôtel-Dieu où il était gardé sous observation, un détenu du Centre de détention de Sherbrooke fait présentement l'objet de recherches de la part de la Sûreté du Québec.

Julien Denis, âgé de 35 ans, était sous observation depuis le 24 février quand, le dimanche soir 5 mars, il a décidé de fausser compagnie aux autorités de l'hôpital.

Il est décrit comme un individu de 1m 66 (cinq pieds et cinq ou six pouces), de 65 kilos (142 livres), aux cheveux châtain, longs à l'arrière et courts sur les côtés. Il a une toile d'araignée tatouée sur le coude droit et un plâtre cache sa main gauche. Dans le milieu judiciaire, on le connaît surtout comme un voleur et un fraudeur.

Toute information au sujet des allées et venues de l'évadé peut être communiquée aux autorités de la SQ, à 564-1212.

Alarme de témoin, intro avortée

Ascot - Que des accusations ou non soient portées contre deux individus importent peu car, selon Metro Police Ascot-Lennoxville, la perspicacité d'un témoin et l'intervention des patrouilleurs ont sûrement fait avorter un cambriolage, secteur Moulton Hill, à Ascot, dans la nuit de dimanche à hier.

Un témoin a en effet alerté Metro Police vers deux heures de la nuit, hier, l'informant qu'un véhicule, tous phares éteints, circulait dans le secteur de Moulton Hill.

Le temps que les patrouilleurs se rendent dans le secteur et repèrent le véhicule suspect, voilà que de nouveau le témoin a communiqué avec Metro Police pour lui faire part qu'un individu se cachait dans une haie.

Une fois les deux lascars réunis, ils ont été menés au quartier général de Metro Police car on possédait suffisamment d'indices pour les relier aux mêmes manoeuvres douteuses.

Il se pourrait même qu'une accusation d'intrusion de nuit soit portée contre un des suspects.

Comme l'a souligné avec justesse le capitaine Jacques Gagnon, l'important est que la tranquillité a été préservée dans ce secteur grâce à un témoin et à la diligence des patrouilleurs.

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE
SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE ANONYME ET CONFIDENTIEL
BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ? QUELQU'UN EST LÀ POUR TOI!
"Parler de ses soucis n'est pas un signe de faiblesse, c'est se donner une chance: ...une chance de mieux vivre."
UNE LUEUR D'ESPOIR
7 JOURS 24 HEURES
SHERBROOKE ET RÉGION
564-2323
SECTEURS INTERURBAINS (RÉGION 85)
1-800-867-2841 (24/24)

À 4,9%
ÇA VAUT LA PEINE!

WINDSTAR
l'évolution de la mini-fourgonnette

- Air climatisé
- Porte-bagages sur le toit
- Groupe éclairage
- Volant réglable
- Miroir électrique
- Barrure de porte électrique
- Vitre électrique

369\$+/mois LOCATION
*Dépôt 3 160\$. Frais de transport et taxe sur le climatiseur sont inclus.
Promotion valide sur l'inventaire sur place.

Assistance ROUTIÈRE 24 HEURES

Financement de 4.9% jusqu'à 48 mois ou REMISE DE 750\$

Venez rencontrer un de nos représentants:
Fernand Bureau, Camil Routhier, Gilles Maurais

FORD MERCURY MAURAI'S COATICOOK

292, RUE MAIN EST COATICOOK, 849-2767

VENTE DE LIQUIDATION
pour faire place aux nouveautés
DU 6 AU 12 MARS 1995
20% A 50% de rabais sur marchandise à prix régulier
CHEMISE WESTERN 10\$ A partir de
BOUTIQUE WESTERN
LENOXVILLE
OUVERT LES DIMANCHES de 13 h à 17 h
168, rue Queen, Lennoxville, 564-1948

- BOTTES WESTERN
- CHAPEAUX
- MANTEAUX
- ACCESSOIRES
- etc.

OFFRE EXCEPTIONNELLE
Du 1er JANVIER 1995 AU 15 MARS 1995

La Tribune
VOUS OFFRE
L'ABONNEMENT ANNUEL

AU PRIX SPÉCIAL DE 169 99\$*
TAXES COMPRIS

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE DES ABONNEMENTS
564-5466
1 800 567-6955 de l'extérieur

*Livraison par camelots et camelots motorisés seulement.

VOICI 11 BONNES RAISONS D'ACHETER UNE SUZUKI

LIQUIDATION DES 11 MODÈLES 1994 EN INVENTAIRE

RABAIS JUSQU'À 2 000\$*
4 CYLINDRES AUTOMATIQUE
SWIFT «L» 2 PORTES
\$ SUZUKI CA TOURNE BIEN

RABAIS JUSQU'À 2 700\$*
BERLINE 4 PORTES
- Air climatisé
- Radiocassette
- Servodirection

RABAIS JUSQU'À 2 100\$*
SIDEKICK 4 PORTES

Modèles avec légère utilisation. Rabais calculés sur le P.D.S.F. Illustrations à titre indicatif.

MI-VALLON SUZUKI
4376, BOUL. BOURQUE
ROCK FOREST
563-9915

Éditorial

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

La police en question

Les maires de notre région sont fiers de leur service de police et ils n'ont pas l'intention d'y changer quoi que ce soit; c'est du moins l'avis que plusieurs d'entre eux ont exprimé à *La Tribune* dans notre édition d'hier. Ils risquent donc de se heurter bientôt au gouvernement Parizeau qui a annoncé son intention de procéder à une réforme en profondeur de l'organisation policière au Québec d'ici la fin de l'année.



Roch Bilodeau

Le débat a été relancé par le directeur de police de Québec qui déclarait la semaine dernière que les services de police souffraient de manque d'orientation, de leadership et de vision d'ensemble. C'est peut-être vrai, mais ce n'est pas forcément dramatique en soi.

Si l'on en juge en effet par ce qu'on peut observer autour de nous, les policiers municipaux semblent généralement parvenir à fournir un service qui satisfait les autorités locales et probablement la majeure partie de la population. Assurer quotidiennement la sécurité des citoyens, voilà l'essentiel de leur rôle, et s'ils le remplissent bien, pas besoin de se poser de grandes questions philosophiques là-dessus.

L'important, c'est simplement que nos ressources policières soient adéquatement utilisées, c'est-à-dire obtenir la meilleure efficacité pour le meilleur coût.

Il faut donc s'interroger sur les structures. On trouve au Québec pas moins de 160 services de police municipaux tandis que l'Ontario en compte seulement 35. Un écart remarquable qui rappelle drôlement celui qui existe entre les deux mêmes provinces en ce qui touche le nombre de municipalités. Et cela soulève évidemment le même type de question chez les contribuables: pourquoi payer pour tout ça?

En effet. Peu importe la qualité du travail de ceux qui y oeuvrent, il est certain que les services de police municipaux sont trop nombreux et qu'il y aurait de véritables économies à réaliser pour toute notre société en éliminant plusieurs d'entre eux.

Éliminer n'est pas vraiment le bon mot; il s'agit en fait de rationaliser les organisations au profit des services eux-mêmes. Ce qui signifie que plusieurs municipalités de notre propre région auraient intérêt à se regrouper pour la gestion des opérations policières.

Cela dit, il restera toujours des territoires moins peuplés et plus éloignés que seule la police provinciale peut servir convenablement. Et puis, cette même SQ devrait normalement conserver des vocations spécialisées qu'aucune police municipale n'a démontré pouvoir assumer avec autant d'efficacité qu'elle.

Mais, chose certaine, le gouvernement doit préciser ses intentions et vite. Parce que tout le monde sait qu'il existe de grandes tensions entre la SQ et les corps municipaux, et que cela ne peut que nuire au processus judiciaire et peut-être même compromettre la sécurité de la population. Mais aussi parce que les autorités municipales ont le droit de savoir au plus tôt ce qu'on attend vraiment d'elles. On voit notamment ce qui se passe à East Angus qui se croyait sur la bonne voie en concluant une entente de services partagés avec Westbury et Ascot Corner: Québec dit maintenant non. Une volte-face inexplicable.

Il nous faut des policiers compétents et en quantité suffisante partout sur notre territoire, bien entendu. Mais on ne peut pas ignorer l'état des finances publiques ni la capacité limitée des contribuables. Dans ce domaine comme les autres, on doit donc faire plus et mieux avec moins.

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abrégier. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef



«NE T'INQUIÈTE PAS, JE N'AI MÊME PAS UN DOLLAR!»

TRIBUNE LIBRE

L'aménagement du Plateau Parc

Je voudrais, au nom du groupe des citoyennes et des citoyens du quartier est, remercier les intervenants qui ont participé à la soirée d'information sur l'aménagement du Plateau Parc et émettre les commentaires qui découlent de cet atelier de travail.

Dès le début, les positions étaient claires: M. Carrier appuyait les citoyens, M. Cardin, malgré son silence, avait choisi la solution économique à court terme de la démolition; les représentants du conseil d'administration de CERAS questionnaient le fait que les ententes se soient conclues uniquement avec la direction, et un malaise évident planait entre les représentants des Verts et ceux des citoyens: les Verts craignaient l'ingérence de notre comité dans leurs négociations avec les Services récréatifs alors que notre comité recherchait uniquement des solutions pour sauvegarder les édifices en place; de son côté, le Fonds du Patrimoine reviendra avec des appuis potentiels pour essayer de trouver une vocation à l'ancien «poulailler», mais la cause semble réglée d'avance.

Une évidence demeure: la démolition des bâtiments met en péril la survie de l'exposition telle que connue; aucune infrastructure ne semble prévue dans l'immédiat pour les besoins des usagers: toilettes, salles des joueurs et patineurs et local pour entreposer le matériel hors saison, à moins que certains intervenants ne cachent un as dans leur manche. De plus, aucun budget ne semble couvrir les besoins autres que le plan directeur.

Un dernier point: lorsqu'un dossier de réaménagement est prévu pour les usagers, il serait préférable de nous demander à l'avance nos besoins et nos attentes, ce qui permettrait de concilier et d'orienter le plan directeur plutôt que d'avoir à défendre des orientations déjà décidées et planifiées. Nous respectons probablement la décision du Conseil, mais nous sommes convaincus qu'aucun effort n'a été fait pour sauver les immeubles condamnés à la démolition et que les seuls intérêts considérés sont le stationnement pour le Cégep et la volonté du conseil municipal de regrouper les terrains de soccer sur le Plateau Parc sous le titre ronflant de parc urbain, lieu de convivialité pour toute la famille.

Je ne voudrais pas m'ingérer

Restez

Les Québécois ont le droit de savoir que nous, les anglophones du Canada, nous les aimons et nous ne voulons pas qu'ils se séparent.

Bientôt le peuple du Québec devra prendre une décision sans précédent: rester avec le reste du Canada ou le quitter. Moi, et beaucoup d'autres comme moi, nous vous supplions de ne pas vous séparer du reste du Canada. S'il-vous-plait, restez avec nous.

Le Canada est unique grâce à vous et à vos ancêtres qui ont exploré des régions différentes du Canada et qui ont contribué à son développement. Je voudrais espérer avec

dans les activités cégésiennes, mais le Poulailler pourrait devenir une maison de la culture, où les étudiants exposeraient leurs projets et oeuvres à la population, tiendraient leurs kiosques de levée de fonds et établiraient un lien non seulement piétonnier mais aussi culturel avec les usagers; je verrais d'un bon oeil la cohabitation de l'artisanat, des exposants annuels de l'exposition et de la culture collégiale; le bâtiment est assez vaste et sa localisation idéale; ce dossier est parrainé par le Fonds du Patrimoine, mais je ne peux m'empêcher d'y mettre mon grain de sel.

Jean-Marie Bourgault
Sherbrooke

Jacques Parizeau

tout mon coeur que le Canada et le Québec continuent à poursuivre un destin commun dans l'avenir.

Le Canada n'est pas parfait, mais unis nous pouvons faire face aux défis du temps. Séparés, nous tous perdrons. J'espère que vous déciderez de rester au Canada.

Sincèrement,

Kathlene R. Willing
Toronto

CE QU'ILS ONT DIT

«J'aime profondément l'Estrie»

Voici l'allocution que Mme Estelle Chamberland Gobeil a prononcée lors du Gala Reconnaissance Estrie 1995.

Je désire en premier lieu remercier très sincèrement les Chambres de Commerce régionale et sherbrookoise pour l'insigne honneur qui m'est fait ce soir en me décernant le titre de «Grande Estrienne». Je veux également dire un sincère merci à madame José Darce qui a présenté ma candidature ainsi que toutes les personnes qui l'ont appuyée. Ce geste me touche profondément.

J'aimerais aussi souligner la précieuse collaboration de toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler au cours de ces nombreuses années. Comme dans un film, je revois toutes ces figures de collègues dévoués qui m'ont permis d'apporter une modeste contribution au développement de notre région. Dans mon coeur, je leur garde un souvenir impérissable et je partage avec joie ce magnifique trophée et cette marque de reconnaissance.

Je veux également associer d'une façon toute particulière les femmes qui se sont engagées dans cette voie, pas toujours facile, du service politique ou économique pour le mieux



Estelle Gobeil

être de la collectivité estrienne.

Permettez-moi maintenant de vous livrer une réflexion personnelle dans le contexte difficile que nous vivons présentement.

D'abord, ne pas se laisser envahir par le climat de morosité et de nouvelles plus ou moins négatives qui enlève le courage, la confiance et provoque le stress et la désespérance.

Il est important d'apprendre à développer l'habitude de voir et

d'apprécier les réussites et les belles réalisations qui se font chaque jour dans notre région et ailleurs. Le Gala Reconnaissance Estrie 1995 est une preuve tangible de ce dont les Estriennes et les Estriens sont capables.

Il est nécessaire et urgent aujourd'hui plus que jamais dans un temps de restrictions financières, de développer et de pratiquer le sens de la responsabilité individuelle et collective. Tout le monde est pour la vertu, mais qui est déterminé à la pratiquer?

La création d'emplois doit nous interpeller et nous inviter à une solidarité et à une concertation efficaces afin de solutionner ce problème du chômage qui fait souffrir tant des nôtres.

La gestion de la décroissance, l'utilisation de la technologie devraient faire naître chez-nous l'esprit de créativité et d'innovation. Soyons ouverts à la technologie au service de la personne et non la personne au service de la technologie, mais en même temps inventons de nouveaux créneaux pour les personnes qui perdent leur emploi pour ces raisons et pour les jeunes qui souhaitent entrer sur le marché du travail.

Le souci et l'effort de nous informer dans tous les domaines devraient nous préoccuper et nous ha-

bilité à mieux juger les décisions de ceux et celles qui ont charge d'administrer en notre nom.

Ensemble, nous pouvons réussir l'impossible pourvu que nous nous laissions guider par une foi invincible dans notre capacité d'agir et par fierté d'appartenance à notre région.

N'oublions jamais que la plus grande richesse d'une région est son potentiel humain. Il y a place pour

«N'oublions jamais que la plus grande richesse d'une région est son potentiel humain»

chacun et chacun. Sachons mettre à contribution le dynamisme des jeunes, la détermination des gens dans la force de l'âge et la sagesse des aînés.

Comme dit la chanson: «Toutes les femmes du monde sont belles», je ne peux pas nier cette évidente vérité, mais moi je vous dirai toutes les villes de l'Estrie sont belles, tous nos villages sont beaux, elles sont différentes, ils sont différents mais toutes et tous peuvent contribuer au progrès de la collectivité.

Gardons à l'esprit que la paix sociale repose sur la justice, le partage et le respect de chacune et chacun.

À vous qui êtes des leaders en région, je vous souhaite de continuer à réussir dans la vie et surtout de réussir votre vie.

J'offre mes chaleureuses félicitations aux heureux lauréats, aux finalistes ainsi qu'à toutes les actrices et à tous les acteurs économiques de la

grande région de l'Estrie. Je conclus en vous disant: oui j'ai aimé et j'aime profondément l'Estrie et toutes celles et tous ceux qui ont le bonheur d'y vivre. J'y ai consacré plusieurs années de ma vie et je ne regrette rien puisque j'ai eu l'immense privilège d'apprendre à vous connaître, à vous apprécier et surtout à pouvoir vous dire: «Je vous aime». Merci.

32 pages de bon sens

Chacun a son vice qu'il chouchoute
Mon vice à moi, c'est la lecture.

Il y en a qui vont insinuer que c'est parce que je suis rendu à un âge où je ne peux plus en avoir d'autre. Je ne leur donne pas tout à fait tort mais je ne leur donne pas tout à fait raison non plus. J'ai toujours adoré lire. Si mon père vivait encore, il pourrait leur dire que j'ai jamais lire avant de savoir lire et que, quand j'avais quatre ans, époque où nous habitons rue Cuvillier, une rue semblable à toutes les autres rues des quartiers ouvriers de Montréal, dès que La Presse du samedi arrivait, il devait me lire les bandes dessinées à voix haute et sans escamoter une ligne s'il ne voulait pas que je lui pique une crise mémorable.



Gilles Dallaire

Ma femme, encore pleine d'énergie à trois heures du matin quand moi, il me faudrait des cure-dents pour me garder les yeux ouverts, pourrait dire, elle, sans prendre la moindre privauté avec la vérité, qu'un missile nucléaire à tête chercheuse pourrait exploser sous mon fauteuil sans que je m'arrache au livre que je dévore, qu'il n'y a qu'un mot, que je ne répéterai pas ici parce qu'il n'est ni poli ni joli, qui peut le faire. Dans le monde cauchemardesque où les pompier brûlent les livres que Ray Bradbury a imaginé dans *Fahrenheit 451*, j'aurais été un de ces hommes-livres qui, réfugiés au fond d'une forêt impénétrable, apprennent par coeur et transmettent de vive voix les chefs-d'oeuvre de la littérature mondiale.

Je lis n'importe quoi, du moment que c'est noir sur blanc, des tracts comme des pavés. Comme à l'époque où j'étais étudiant et où, d'une écriture que le censeur attiré des livres au Séminaire de Sherbrooke, l'abbé Conrad Groleau, de défunte mémoire, se serait confessé de renier, je m'autorisais et j'autorisais des confrères de classe à lire des livres cotés B, D et même M par le révérend père Sageshomme. Il doit en rester quelques-uns en circulation. Je serais curieux de savoir quelle est la cote de mon autographe.

Ces temps-ci, par exemple, je lis une brique d'Allan Bullock, de Sir Allan Bullock plutôt, une biographie parallèle d'Adolf Hitler et de Josef Staline. Quand j'ai commencé à escalader cette pyramide d'érudition, je venais de relire coup sur coup pour la énième fois *La bohème et mon coeur*, un recueil de poèmes de Francis Carco, et *Kamouraska*, l'oeuvre la plus poignante, selon mon humble jugement, d'Anne Hébert.

Je vous disais tout à l'heure qu'il n'y a qu'un vilain mot de trois lettres lancé par ma femme qui peut m'arracher à un livre. C'est vrai et ça ne l'est pas tout à fait. 11 fois par année, je sors du livre où j'ai le nez plongé et je me rends à la caisse populaire où je fais mes petites affaires. Pas pour y faire un dépôt ou un retrait; pour y prendre un exemplaire d'un périodique, *La Revue Notre-Dame*.

La *Revue Notre-Dame* a beau être publiée par les Missionnaires du Sacré-Coeur, elle n'a rien de commun avec les périodiques bon dieuxards publiés par certaines congrégations religieuses. Si vous êtes en quête du récit d'un miracle ou d'une conversion, vous faites mieux de frapper à un autre porte car vous serez déçus.

Par contre, si vous vous demandez si les chrétiens sont à côté de la coche, vous lirez avec intérêt dans le dernier numéro ce qu'en pensent le directeur d'une revue catholique française, un sociologue spécialiste des religions et le vieux Médée qui, lui, regarde les gens et les événements par la lunette de son gros bon sens paysan.

Il n'y a pas un numéro que je ne devore pas de la première page à la dernière, que le thème soit le français parlé et écrit par les Québécois, le mal de vivre des adolescents, l'euthanasie, l'avortement, la maladie mentale, la sexualité ou le nationalisme québécois.

Pas de préchi-prêcha dans ses 32 pages. Ses collaborateurs se gardent bien de dire aux lecteurs comment ils doivent penser et agir. Tout ce qu'ils font, c'est qu'ils posent des jalons, laissant qui les voit libre de les suivre ou de s'en écarter. Dans une société qui essaie de couler tout le monde dans le même moule, la *Revue Notre-Dame* est une bouffée d'air frais.

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

RÉDACTION

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administrationJacques Pronovost
Rédacteur en chefStéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

François Fouquet
DirecteurAlain LeClère
Joelynn Godbout
Adjoints au directeur

PRODUCTION

Daniel Gauthier
DirecteurAndré Roberge
Contrôleur et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
ContrôleurJulienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE

Pierre Dubois
DirecteurAndré Casteau
Adjoint au directeur

Magog enregistre un surplus de 927 634 \$ en 1994

Gilles DALLAIRE Magog

Bien que la taxe foncière, les autres taxes qu'elle impose en contrepartie des services qu'elle fournit à ses résidents et la taxe d'affaires aient fait entrer dans ses coffres à peine 100 000 \$ de plus qu'en 1993 et bien que les dépenses imputées à son fonds d'administration aient augmenté de 621 000 \$, la Ville de Magog a bouclé l'exercice financier terminé le 31 décembre dernier avec un surplus de 927 634 \$, soit 30 727 \$ de plus que le surplus qui avait couronné l'exercice financier précédent.

Trois pour cent des recettes

Ce surplus est principalement attribuable au profit de près de 2,5 millions \$, avant prise en compte de la valeur de l'électricité utilisée à des fins municipales, réalisé par Hydro-Magog à la vente de l'électricité produite par ses deux centrales et à la

revente de l'électricité achetée d'Hydro-Québec.

Le surplus qui équivaut à 3,1 pour cent des recettes municipales, soit la même proportion qu'en 1993, résulte de recettes 30 232 707 \$ et de dépenses de 29 305 073 \$.

Les taxes ont fourni 10 789 147 \$, soit un peu plus du tiers des recettes, les paiements tenant lieu de taxes, la vente de services, les subventions, les transferts et les recettes provenant d'autres sources locales, 5 588 861 \$, soit à peu près 15 pour cent, la vente et la revente de l'électricité, 13 854 699 \$.

La part du lion des dépenses a été prise par les frais de financement qui sont allés chercher 6 778 286 \$ dont une tranche de 1 771 051 \$ a été remboursée par le gouvernement provincial et par les municipalités à qui Magog fournit des services. Le coût de la sécurité publique a été de 2 549 922 \$, celui de l'administration générale, de 2 520 941 \$, celui de la construction, de la réparation et de l'entretien des



Le maire Denis Lacasse

rués et des trottoirs, de 2 27 539 \$, celui de l'hygiène du milieu, de 2 250 779 \$ et celui des loisirs et de la culture, de 1 866 090 \$.

1994 a été témoin d'une diminution de 5,8 pour cent de la dette à long terme imputée au fonds d'administration qui est passée de 18 822 910 \$ à 17 723 028 \$ et de 3,66 pour cent à 3,43 pour cent de la richesse foncière uniformisée. La dette à long terme per capita imputée au fonds d'administration est passée quant à elle de 1341 \$ à 1208 \$. Par contre, la dette à long terme d'Hydro-Magog a augmenté de 2 925 500 \$ à 5 302 289 \$, soit de 208 \$ à 361 \$ per capita. Le directeur des services financiers municipaux, M. Yves Gagnon, a révélé qu'un emprunt de 2,5 millions contracté l'an dernier pour la construction d'un poste de conversion de l'électricité achetée d'Hydro-Québec est responsable de cette augmentation. Il a ajouté que cet investissement permettra à Hydro-Magog d'accroître sa rentabilité et qu'il sera amorti en moins de 10 ans.

Des efforts qui portent fruit

Le maire, M. Denis Lacasse, s'est dit très satisfait du bilan dévoilé hier, affirmant qu'il démontre que

les efforts déployés par les membres du conseil de ville et par les hauts fonctionnaires et les employés municipaux pour faire travailler le plus possible chaque dollar de recettes ont porté fruit.

M. Lacasse a rendu hommage à son prédécesseur, M. Paul-René Gilbert qui, pour la première fois depuis qu'il a quitté la scène politique municipale, assistait à une séance du conseil de ville pour avoir mis en place les mécanismes qui ont permis d'obtenir des résultats aussi encourageants.

Le maire de Greenlay démissionne

Bob Destromp doit réduire ses activités pour des raisons de santé

Bobby MERCIER Greenlay

Impliqué en politique municipale depuis 1975 et maire de Greenlay depuis 1979, Bob Destromp a annoncé sa retraite hier soir, à l'issue de l'assemblée publique du conseil municipal, et a remis du même coup sa démission.

M. Destromp, dont le mandat aurait normalement pris fin en 1997, a indiqué qu'il se retirait pour des raisons de santé.

«Avant la période des Fêtes, mon médecin m'a recommandé de réduire mes activités, dont notamment cette carrière en politique municipale. J'ai quand même essayé de poursuivre, mais aujourd'hui, je me rends compte que ma santé va en diminuant et c'est pour cette raison que j'ai remis ma démission.»

Des changements

Pour Bob Destromp, qui est propriétaire d'un atelier de mécanique automobile, la petite municipalité de Greenlay près de Windsor a bien changé au cours des dernières années. «Tout d'abord, il y a le centre-ville qui s'est déplacé en bordure de la route 249 où l'on retrouve maintenant différents commerces. Il y a également le village qui s'est développé au point de vue résidentiel, avec les quartiers des rues Dessureault et Bourbeau, ainsi que le développement du chemin De la Croix et Greenlay Nord.»

Questionné sur ce qu'il pensait de l'avenir des petites municipalités, dans le contexte où les gouvernements supérieurs alourdissent sans cesse leurs fardeau fiscal, M. Destromp reste optimiste. «Je pense que toute municipalité qui prendra le temps de vivre selon ses moyens n'aura pas de problèmes.»

«Cependant, convient-il, la mentalité de la population a changé et le problème, c'est que les citoyens des petites municipalités veulent avoir les mêmes services que dans les grandes villes, ce qui est économiquement impossible, à moins de s'endetter.»

Regroupement avec Windsor

De là à tendre vers le regroupement intermunicipal, un projet qui a longtemps flotté dans l'air à Windsor et à Greenlay (le ministère des Affaires municipales a même réalisé une étude préliminaire), il y a une étape que Bob Destromp refuse de franchir. Le conseil municipal de Greenlay a d'ailleurs résolu par lettre adressée au ministère, en février, de se retirer du dossier.

«Personnellement, je suis contre ce projet, en tout cas pour le moment. Je dois dire à ce sujet que les négociations que nous avons eues avec la Ville de Windsor ont été très difficiles, car ces derniers voulaient que l'on construise d'abord notre réseau d'aqueduc et d'égouts, une dépense approximative de 1,5 million \$. Bref, Windsor nous demandait d'investir beaucoup d'argent à Greenlay et ce, avant même

de savoir si ce projet de fusion aurait été rentable pour les deux municipalités.

«Je dois cependant admettre, continue M. Destromp, que pour certaines municipalités, la fusion est souhaitable. C'est le cas de Saint-

Georges-de-Windsor, village et canton, par exemple. Là-bas, les deux municipalités avaient les mêmes objectifs, intérêts et préoccupations. Ce qui n'était pas le cas de Windsor et Greenlay. Nous n'étions pas sur la même longueur d'ondes.»

Lutte à finir contre les inondations

Les riverains de la région de Weedon se regroupent pour agir

Yvon ROUSSEAU Weedon

Lésidents permanents et plaisanciers riverains de la région de Weedon, de Saint-Gérard et du vaste bassin de la rivière Saint-François, jusqu'à Saint-Nicéphore, sont invités à l'assemblée générale du Regroupement des propriétaires riverains de la région de Weedon, qui aura lieu le dimanche 12 mars, à 14 h, au Centre communautaire de Weedon.

Cette nouvelle association a été formée le 28 janvier, à la suite de l'inondation des secteurs de Weedon et de Saint-Gérard.

Le but ultime du comité est d'obtenir la collaboration d'Hydro-Sherbrooke, de la Ville de Sherbrooke, du ministère de l'Environnement et de la Sécurité civile, afin d'atteindre un meilleur contrôle des niveaux d'eau et de trouver les solutions capables d'enrayer la crue des eaux qui vient régulièrement endommager les propriétés, ont précisé le président André Robidas et le directeur Yvon Dion.

«Nous sommes déjà assurés de l'appui unanime de la Chambre de commerce, de la municipalité du Village de Weedon et du Canton de Weedon, précise M. Robidas. De plus, nous avons mis une pétition en circulation auprès des rive-

rains et déjà, en peu de temps, cette pétition a recueilli plus de 2000 signatures de gens qui en ont assez des débordements de la rivière Saint-François.» La pétition peut-être signée toute la semaine à la Caisse populaire de Sherbrooke-Est et au dépanneur de René Paquette.

Le Regroupement a de plus fait parvenir à tous les riverains et plaisanciers un formulaire d'appui à l'organisme. Un volumineux retour du courrier lui donnerait d'autant plus de force et de crédibilité, plaide M. Robidas.

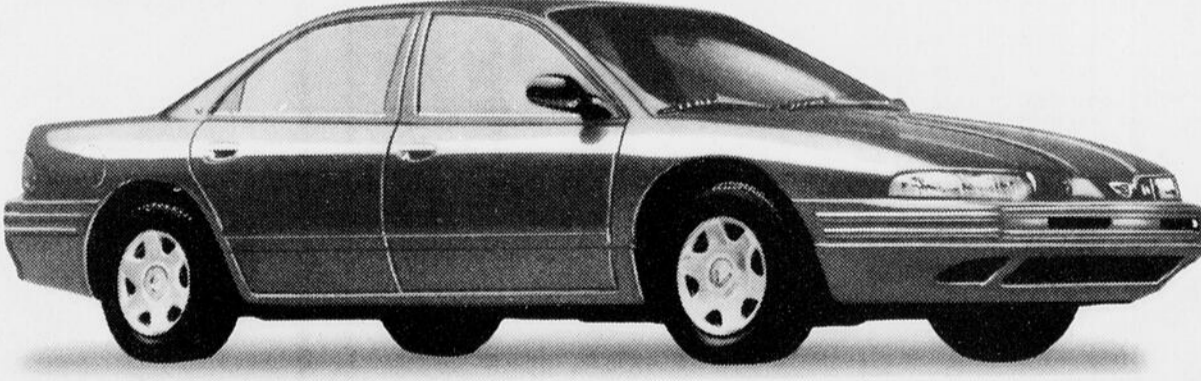
L'assemblée du 12 mars vise à trouver des solutions applicables lors de la prochaine crue des eaux.



PRENEZ VOTRE ENVOL AVEC EAGLE

Eagle Vision ESI 1995

- Ensemble 22C
- Coussins de sécurité cotés passager et conducteur, de série
- Boîte automatique
- Moteur V6 de 3,3 litres
- Suspension de type tourisme indépendante aux quatre roues
- Freins à disques aux quatre roues
- Régulateur de vitesse
- Volant inclinable
- Climatiseur avec réglage automatique de la température
- Radio-cassette AM/FM
- Glaces teintées
- Lève-glace et verrouillage électriques



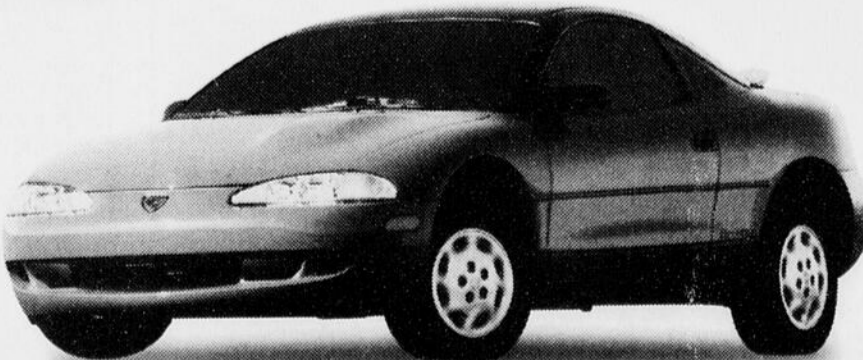
3999\$*
par mois
TOUTES TAXES INCLUSES
(Location. Terme de 30 mois)
Versement initial de 3 678 \$

Eagle Talon ESI 1995

- Ensemble 21A
- Coussins de sécurité cotés passager et conducteur, de série
- Moteur de 2 litres, 16 soupapes, à double arbre à cames en tête
- 140 ch @ 6 000 tr/min, 130 lb-pi de couple @ 4 800 tr/min
- Injection séquentielle électronique multipoint
- Traction avant
- Suspension indépendante à bras tirants aux quatre roues
- Freins à disque assistés aux quatre roues
- Boîte manuelle à 5 rapports, surmultipliée



3999\$*
par mois
TOUTES TAXES INCLUSES
(Location. Terme de 30 mois)
Versement initial de 4 762 \$

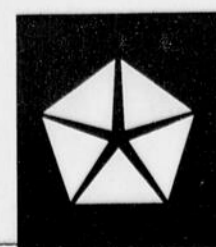


Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.

LE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE DE VOTRE RÉGION.

QUELQU'UN DE FIABLE.

* Tarif mensuel établi d'après la description des véhicules ci-haut. Terme de 30 mois avec versement initial ou échange équivalent. Immatriculation et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Credit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6¢ le km. Offre d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.



Carrières et professions

CANDIDAT OU CANDIDATE À LA GESTION

Si vous vous qualifiez pour le poste, vous aurez:

- Clientèle fournie
- Possibilité de faire entre 25 000\$ et 35 000\$ la première année
- La chance de faire partie d'une équipe gagnante
- Sécurité d'emploi avec une compagnie internationale très solide
- Avantages sociaux collectifs
- Formation à nos frais

Vous possédez une automobile, un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent? Vous voulez réussir et être positif?

Pour entrevue confidentielle Téléphonez entre 9 h et 18 h
Gérard St-Laurent au: (819)822-1989

sports experts

FERMÉ AUJOURD'HUI

**MAIS OUVERT
DES MERCREDI
8h30**

**LA PLUS GRANDE
LIQUIDATION
D'INVENTAIRE**

JUSQU'À

30%

VOICI QUELQUES EXEMPLES:

**PLUS DE 500 ENSEMBLES, MANTEAUX
HOMMES - FEMMES - JUNIORS
À LIQUIDER**

24 MANTEAUX LONGS **59⁹⁹**
Rég. 199,99

ENSEMBLE 2 PIÈCES JR. **79⁹⁹**
Rég. 149,99

RAQUETTES

TENNIS

20 ROSSIGNOL OU SCERT
Valeur jusqu'à 169⁹⁹
UN PRIX.....29⁹⁹

10 RUCANOR
Rég. 169,99
UN PRIX.....39⁹⁹

10 KENNEX
Rég. 179,99
UN PRIX.....59⁹⁹

BADMINTON

50 PRINCE
Rég. 29,99.....**9⁹⁹**

20 FISHER
Rég. 39,99.....**17⁹⁹**

30 WILSON
Jusqu'à 159,99.....**29⁹⁹**

DIVERS

10 BALLONS BASKET RUCANOR
Rég. 24,99.....**9⁹⁹**

20 SACS DE COUCHAGE
Rég. 69,99.....**34⁹⁹**

CHAUSSURES SPORT

**PLUS DE 2000
PIÈRES D'ESPADRILLES**

16 TACCHINI Court U.S.
Rég. 69,99.....**39⁹⁹**

86 ASICS Court Training
Rég. 69,99.....**39⁹⁹**

60 SUGI PRO COURT Homme
Rég. 69,99.....**39⁹⁹**

41 SUGI PRO COURT Femme
Rég. 69.....**39⁹⁹**

25 SOULIERS SOCCER PUMA
Pointure 7 Rég.29⁹⁹.....**6⁹⁹**

HOCKEY

50 BOUTEILLES D'EAU In glass CO
Rég. 3,99.....**99^c**

12 ÉPAULETTES COOPER ENFANT
Rég. 21^s à 25^s.....**1⁹⁹**

10 CHANDAILS CANADIENS AVEC
CAPUCHON Rég. 39,99.....**9⁹⁹**

9 PAIRES GANTS HOCKEY T130
Rég. 49,99.....**24⁹⁹**

25 PAIRES GANTS JOFA 586- KOHO 600- JOFA 580 CCM
SUPRA (cuir), SHERWOOD SP5060 (cuir) KOHO GL5 - COO-
PER LBDT (cuir) Jusqu'à 269,99.....**99⁹⁹**

1 PAIRE JAMBIÈRE GARDIEN BROWN
JB250, 32 po (en cuir) Rég. 999,99.....**199⁹⁹**

2 ÉPAULETTES GARDIEN COOPER
Rég. 109^s et 154,99.....**49⁹⁹**

2 ENS. FILET HOCKEY AVEC 2 BÂTONS
Rég. 79,99.....**9⁰⁰**

SKI ALPIN

CHAUSSURES

30 NORDICA 717 FEMME
Gr. 22- 22.5 - 23 - 23.5
Rég. 229,99.....**59⁹⁹**

11 NORDICA 173 JUNIOR
Rég. 149,99.....**79⁹⁹**

RAICHLÉ FLEXON RACING
Rég. 549,99.....**274⁹⁹**

NORDICA GPX ET/OU ROSSIGNOL COURSE
Rég. 674,99.....**299⁹⁹**

12 ROSSIGNOL R67
Rég. 219,99.....**79⁹⁹**

11 RAICHLÉ 3.8
pour femme Rég. 249,99.....**99⁹⁹**

SKIS

16 KASTLE NX
Gr. 170. Rég. 159,99.....**69⁹⁹**

23 PAIRES SKI TCCNO -ÉLAN OLIN - ATO-
MIC - HEAD Valeur jusqu'à 329,99.....**79⁹⁹**

1 PAIRES VOLKEL VP 19 SLX
Rég. 894,99.....**399⁹⁹**

21 PAIRES BÂTONS KERMA
Rég. 69^s à 89^s.....**24⁹⁹**

SNOWBOARDS

KEMPER, HOT SNOW, K2, SIMS, ROSSI-
GNOL
Exemple:
2 k2 farmer Rég. 929^s.....**399⁹⁹**

10 PLANCHES SCHRED READY
Fixations incluses Rég. 399,99.....**199⁹⁹**

SKI DE FOND

30 NORDICA CLAW
Rég. 24,99.....**3⁹⁹**

9 ENS. JR.
Gr. 100 cm (Karhu)
Skis, fixations, bâtons Rég. 89⁹⁹.....**29⁹⁹**

28 BOTTES SKI DE FOND JUNIOR
Système Salomon, gr. 12 à 4
Rég. 64^s à 89,99.....**9⁹⁹**

6 PAIRES DE BOTTES ADULTES
Système Salomon Gr. 12
Rég. 69^s à 109^s.....**19⁹⁹**

sports experts

CARREFOUR DE L'ESTRIE

346-5286